Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 034-200066348-20251211-1772025-BF

DU MINERVOIS AU CAROUX
HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	29
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 11 Décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 Décembre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des loisirs à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Bruno GIRONA ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ;Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU

Étaient absents : Robert AZAIS ; Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Franck LIGNON ; Michel LIGNON ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jean-Marc SALEINE ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : **2025.12.11/177**
Objet : ***Décision modificative 2 – Budget annexe Office de Tourisme***

VU le code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération n° 2025.04.10/050 du 10 Avril 2025 adoptant le budget primitif annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2025 ;
VU la délibération n° 2025.07.10/111 du 10 Juillet 2025 relative à l'adoption de la Décision modificative n°1 pour le budget annexe Office de Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget annexe Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (33 POUR)

- **Adopte** la décision modificative n° 2 concernant le budget annexe « Office de Tourisme » comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Comptes	Services	Objets	Montant
65	657358	OT	Subv autre groupement	2 500,00 €
011	6288	OT	Autres services extérieurs	- 2 500,00 €
			TOTAL DEPENSES	- €

RECETTES

Chapitres	Comptes	Services	Objets	Montant
			TOTAL RECETTES	- €

- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX

Le Président
Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr